

ÉTATS FINANCIERS

COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2014, et de tous les renseignements qui y figurent, incombe à la direction de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux politiques comptables du gouvernement, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la CCSN. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de la CCSN concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux politiques, pouvoirs et exigences réglementaires de la CCSN, notamment le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la CCSN soient au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction; et en effectuant une évaluation annuelle axée sur les risques de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés et à apporter les ajustements nécessaires. Une évaluation axée sur les risques de l'efficacité du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2014 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, et les résultats ainsi que le plan d'action qui en découlent sont résumés dans l'annexe.

L'efficacité et la pertinence du système de contrôle interne de la CCSN sont examinées par le personnel de la vérification interne, qui fait des vérifications périodiques de différents secteurs d'activités de la CCSN, ainsi que par le Comité de vérification ministériel, qui surveille les responsabilités de la direction au regard du maintien de systèmes de contrôle adéquats et de la qualité des rapports financiers et qui recommande les états financiers au président.

Le Bureau du vérificateur général, vérificateur indépendant du gouvernement du Canada, a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de la CCSN, sans donner d'opinion du vérificateur au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes de la CCSN en matière de rapports financiers. Le Bureau du vérificateur général a aussi vérifié, à la demande expresse de la CCSN, la conformité de la CCSN avec le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* et a émis une opinion à ce sujet.

Le président,



Michael Binder
Ottawa, Canada

Le vice-président, Direction générale des services de gestion et dirigeant principal des finances,



Stéphane Cyr

Le 15 juillet 2014



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la Commission canadienne de sûreté nucléaire et au ministre des Ressources naturelles

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et l'état des résultats et de la situation financière nette, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures

d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission canadienne de sûreté nucléaire au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À mon avis, la Commission canadienne de sûreté nucléaire s'est conformée, dans tous ses aspects significatifs, au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* pris en application de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

Pour le vérificateur général du Canada,

Lissa Lamarche, CPA, CA
directrice principale

Le 15 juillet 2014
Ottawa, Canada

COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

État de la situation financière

Au 31 mars

(en milliers de dollars)	2014	2013
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	27 736	22 391
Indemnités de vacances et congés compensatoires	6 637	6 794
Revenus reportés (note 5)	2 346	2 235
Avantages sociaux futurs (note 6b)	4 520	18 676
Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (note 7)	280	267
Total des passifs	41 519	50 363
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	28 035	22 434
Créances (note 8)	1 110	2 841
Total des actifs financiers	29 145	25 275
Dette nette	12 374	25 088
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	300	358
Immobilisations corporelles (note 9)	11 888	14 107
Total des actifs non financiers	12 188	14 465
Situation financière nette	(186)	(10 623)

Obligations contractuelles (note 13) et passif éventuel (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président,



Michael Binder

Ottawa, Canada
Le 15 juillet 2014

Le vice-président, Direction générale des services de gestion et dirigeant principal des finances,



Stéphane Cyr

COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

État des résultats et de la situation financière nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	Résultats prévus* 2014	2014	2013
Charges de fonctionnement			
Salaires et avantages sociaux	111 260	104 602	113 898
Services professionnels et spéciaux	17 830	20 857	17 496
Installations	8 800	9 161	8 810
Déplacements et réinstallations	4 970	4 618	4 623
Amortissement	3 750	3 240	4 031
Mobilier, réparations et locations	2 109	2 969	3 746
Communications et information	2 164	1 168	1 198
Subventions et contributions	1 770	1 724	1 452
Fournitures et approvisionnements	1 181	606	738
Autres	158	170	32
Total des charges (note 10)	153 992	149 115	156 024
Revenus			
Droits de permis	104 819	101 446	105 036
Projets spéciaux	3 266	1 978	4 713
Autres	–	37	45
Total des revenus (note 10)	108 085	103 461	109 794
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	45 907	45 654	46 230
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	31 578	34 822	35 825
Variations des montants à recevoir du Trésor	(178)	5 601	(4 587)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11a)	13 297	15 826	13 832
Transfert d'actifs et passifs payés au nom d'autres ministères (note 12)	–	(158)	(649)
Coût (revenus) de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	1 210	(10 437)	1 809
Situation financière nette – début de l'exercice	(9 470)	(10 623)	(8 814)
Situation financière nette – fin de l'exercice	(10 680)	(186)	(10 623)

Information sectorielle (note 10)

*Les résultats prévus tel que rapporté dans l'état des résultats et situation financière nette prospectif inclus dans le *Rapport sur les plans et priorités de 2013-2014*.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

État de la variation de la dette nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	Résultats prévus* 2014	2014	2013
Coût (revenu) de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	1 210	(10 437)	1 809
Variation attribuable aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	2 748	1 021	2 907
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	(3 750)	(3 240)	(4 031)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	–	(20)	(33)
Gain sur l'aliénation des immobilisations corporelles	–	20	26
Transfert des actifs à d'autres ministères	–	–	(206)
Total de la variation attribuable aux immobilisations corporelles	(1 002)	(2 219)	(1 337)
Variation attribuable aux charges payées d'avance	–	(58)	88
Augmentation (diminution) nette de la dette nette	208	(12 714)	560
Dette nette – début de l'exercice	25 126	25 088	24 528
Dette nette – fin de l'exercice	25 334	12 374	25 088

*Les résultats prévus tel que rapporté dans l'état de la variation de la dette nette prospectif inclus dans le *Rapport sur les plans et priorités de 2013-2014*.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2014	2013
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	45 654	46 230
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	(3 240)	(4 031)
Gain sur l'aliénation des immobilisations corporelles	20	26
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11a)	(15 826)	(13 832)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des créances	(1 731)	1 045
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(58)	88
Diminution (augmentation) des comptes créditeurs et charges à payer	(5 345)	4 263
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	157	(254)
Diminution (augmentation) des revenus reportés	(111)	35
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	14 156	(1 054)
Augmentation de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation	(13)	(8)
Transferts de passifs entre ministères (note 12)	158	443
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	33 821	32 951
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 9)	1 021	2 907
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(20)	(33)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	1 001	2 874
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	34 822	35 825

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Notes aux états financiers

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a été constituée en 1946 en vertu de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*. Avant le 31 mai 2000, date d'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN), la CCSN était connue sous le nom de Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA). La CCSN constitue un établissement public nommé à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

La LSRN confère à la CCSN des pouvoirs étendus pour établir et voir à l'application des normes nationales dans les domaines de la santé, de la sûreté et de l'environnement en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie nucléaire. Elle jette les bases nécessaires pour assurer la mise en œuvre de la politique canadienne et le respect des obligations du Canada à l'égard de la non-prolifération des armes nucléaires. La CCSN est autorisée à demander des garanties financières, à ordonner des mesures correctives dans des situations dangereuses et à exiger des parties responsables d'assumer les coûts de la décontamination et d'autres mesures correctives.

La CCSN a pour mission :

- de réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire ainsi que la production, la possession et l'utilisation de substances nucléaires, de l'équipement réglementé et de renseignements réglementés afin que : a) le niveau de risque inhérent à ces activités tant pour la santé et la sécurité des personnes, pour l'environnement et pour la sécurité nationale demeure acceptable; et b) ces activités soient exercées en conformité avec les mesures de contrôle et les obligations internationales que le Canada s'est engagé à respecter
- d'informer le public – sur les plans scientifiques ou techniques ou en ce qui concerne la réglementation du domaine de l'énergie nucléaire – sur : a) ses activités; b) le développement, la production, la possession, le transport et l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires; et c) les conséquences de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires pour la santé et la sécurité des personnes et pour l'environnement

Conformément au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (2003), la CCSN recouvre ses frais liés aux activités de réglementation auprès des titulaires de permis délivrés en vertu de la Loi. Ces frais incluent l'évaluation technique des demandes de permis, les inspections effectuées pour vérifier si les titulaires de permis se conforment aux conditions de leurs permis et l'élaboration des normes liées aux permis.

2. Sommaire des principales politiques comptables

Les états financiers présentés ici ont été préparés conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor énoncées ci-dessous, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. La présentation et les résultats de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucun écart important par rapport aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les principales politiques comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires et autorisation de dépenser les revenus

La CCSN est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires et législatives. L'autorisation législative comprend une autorisation relative aux revenus disponibles qui permet à la CCSN de dépenser les revenus provenant des droits de permis. Les montants présentés dans les rapports financiers fournis à la CCSN ne correspondent pas aux montants présentés dans les rapports financiers préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état de la situation financière et dans l'état des résultats et de la situation financière nette ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux auxquels on pourvoit grâce aux crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'état de la variation de la dette nette sont les mêmes que ceux qui ont été présentés dans l'état des résultats prospectifs inclus dans le *Rapport sur les plans et priorités* de 2013-2014. En 2013-2014, la CCSN a reçu l'autorisation (en application du paragraphe 21(3) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*) de dépenser des revenus provenant des droits exigés pour un permis au cours de l'exercice où les revenus sont perçus ou au cours de l'année suivante.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

La CCSN fonctionne au moyen du Trésor qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la CCSN est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par la CCSN sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères et organismes au sein du gouvernement fédéral.

c) Le montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations de la CCSN et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la CCSN a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs. Ce montant n'est pas considéré comme un instrument financier.

d) Revenus

Les revenus sont constatés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent. Les revenus des droits de permis sont constatés selon la méthode linéaire sur la période visée par les paiements de droits (habituellement trois mois ou un an). Les droits de permis reçus pour les années futures des périodes d'autorisation sont comptabilisés comme des recettes reportées.

Certains établissements d'enseignement, établissements de recherche sans but lucratif appartenant entièrement à des établissements d'enseignement, établissements de santé subventionnés par l'État, organismes de mesures d'urgence sans but lucratif et ministères fédéraux ne sont pas assujettis au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (le Règlement). La CCSN délivre sans frais des permis à ces organisations. La valeur des permis délivrés gratuitement est calculée selon la même formule que les droits de permis des organismes assujettis au Règlement. La CCSN n'inclut pas les revenus cédées de ces permis délivrés sans frais dans l'état des résultats et situation financière nette.

e) Somme à verser aux titulaires de permis

La somme à verser aux titulaires de permis représente le calcul des droits excédentaires facturés par rapport aux droits réels recouverts à la fin de l'exercice.

f) Indemnités de vacances et congés compensatoires

Les indemnités de vacances et les congés compensatoires sont passés en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en fonction de leurs conditions d'emploi.

g) Subventions et contributions

Les subventions sont constatées au cours de l'exercice où les conditions de paiement sont remplies tandis que les contributions sont constatées au cours de l'exercice où le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou rempli les conditions de l'entente de transfert par contrat pourvu que le transfert ait été autorisé et qu'une estimation raisonnable puisse être établie.

h) Services fournis gratuitement par d'autres ministères

Les services fournis sans frais par d'autres ministères et organismes du gouvernement sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Ces services comprennent les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la quote-part au titre des cotisations de l'employeur pour les régimes d'assurance des employés, payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor, les services fournis par Services partagés Canada, les services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général, les prestations d'accident du travail versées par Emploi et Développement social Canada ainsi que les salaires et autres frais juridiques connexes pour les services fournis par Justice Canada.

i) Avantages sociaux futurs

- **Prestations de retraite** : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la CCSN au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la CCSN découlant du régime. La responsabilité de la CCSN à l'égard de ce Régime se limite à ses cotisations. Les surplus ou les déficits actuariels sont comptabilisés dans les états financiers du gouvernement du Canada en sa qualité de répondant du Régime.
- **Indemnités de départ** : Les employés ont droit aux indemnités de départ prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'est accumulé à mesure que les employés rendaient les services y donnant droit. À partir de 2013-2014, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé pour tous les employés. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

j) Créances

Les créances sont présentées au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les créances dont le recouvrement est incertain.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La CCSN n'est pas exposée à un risque de crédit important puisque tous les débiteurs nécessitent un permis de la CCSN pour leur fonctionnement continu et la majorité de ces débiteurs sont des établissements publics. L'exposition maximale de l'entité au risque de crédit est égale à la valeur comptable de ses créances.

k) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles selon qu'un ou plusieurs événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque ou non de se produire et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

l) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La CCSN n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, ni les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées. Le développement de logiciels et les améliorations locatives sont inscrits dans les travaux en cours jusqu'à ce qu'ils soient prêts à être utilisés et ils ne sont pas amortis. Les coûts sont alors transférés à la classe de biens applicable et sont amortis en considération.

À la suite d'une révision sur l'utilisation des actifs, l'équipe de gestion a décidé de prolonger la durée de vie des véhicules de la CCSN de 4 ans à 7 ans afin de mieux représenter l'utilisation réelle. La période d'amortissement pour cette classe de biens a été ajustée en conséquence et sera appliquée prospectivement aux calculs d'amortissement.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Autres véhicules	10 à 20 ans
Mobilier et matériel	5 à 20 ans
Matériel informatique et logiciels	2 à 5 ans
Véhicules à moteurs	7 ans

m) Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation

La CCSN respecte son obligation juridique aux termes du contrat de location visant à remettre dans leur état initial les lieux loués. Cette obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est reconnue pour l'année à partir de laquelle l'immobilisation aménagée est utilisée. L'obligation est enregistrée à la valeur nette actuelle des frais futurs estimés pour remettre en état l'immobilisation à la fin de la période de location. Les frais estimés pour la remise en état sont ajoutés à la valeur comptable et sont amortis sur la durée de vie utile de l'immobilisation. L'estimation de coût est assujettie à un examen périodique et tout changement important au montant estimé ou au calendrier du flux de trésorerie futur sous-jacent est enregistré à titre d'ajustement à la charge estimative. Au moment de régler la dette, un profit ou une perte sera enregistré. Comme la charge estimative est enregistrée en fonction de la valeur actualisée du flux de trésorerie futur prévu, elle augmente annuellement pour tenir compte du temps écoulé en supprimant une année d'actualisation. La désactualisation est ajoutée aux dépenses dans l'état des résultats et situation financière nette. Les détails de la dette sont fournis à la note 7 de ces états financiers.

n) Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire

La CCSN administre le Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire au nom du gouvernement fédéral. Elle reçoit les primes d'assurance supplémentaires payées par les exploitants des installations nucléaires, qui sont créditées au Compte de réassurance de responsabilité nucléaire du Trésor. La CCSN n'inclut pas les activités financières ou les passifs potentiels connexes dans ses états financiers parce qu'elle n'est pas assujettie aux risques et récompenses de propriété, ni à l'obligation d'en rendre compte. Cependant des renseignements sur ce compte sont mentionnés à la note 15 des présents états financiers.

o) Incertitude relative à la mesure

La préparation des présents états financiers exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des recettes et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation de ces états, la direction est d'avis que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre des indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer largement des estimations. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, elles sont constatées dans les états financiers de l'exercice où elles sont connues.

3. Autorisations parlementaires

La CCSN reçoit son financement sous la forme d'autorisations parlementaires ou législatives. Les éléments constatés dans l'état de la situation financière et dans l'état des résultats et de la situation financière nette peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats de fonctionnement nets annuels de la CCSN diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction du financement accordé par le gouvernement ou de la méthode de la comptabilité d'exercice. Ces écarts font l'objet de rapprochements dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en milliers de dollars)	2014	2013
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	45 654	46 230
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 240)	(4 031)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	157	(254)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(15 826)	(13 832)
Revenus en vertu du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	103 424	109 749
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	14 156	(1 054)
Remboursement de charges des exercices antérieurs	42	247
Autres charges	287	(351)
	99 000	90 474
<i>Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 021	2 907
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(58)	88
	963	2 995
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	145 617	139 699

b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2014	2013
CRÉDITS PARLEMENTAIRES APPROUVÉS :		
Crédit 20 – Dépenses de programme	49 630	40 407
PRÉVUS PAR LA LOI :		
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	85 973	89 544
Dépense de produits provenant de l'aliénation de biens excédentaires	–	54
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux	15 831	14 660
	151 434	144 665
MOINS :		
Autorisations annulées ou périmées	–	2 235
Autorisations disponibles pour utilisation dans l'année suivante	2 318	–
Crédit 20 périmé – Dépenses de programme	3 499	2 731
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	145 617	139 699

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente des détails sur les crédoiteurs et les charges à payer de la CCSN :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Autres ministères et organismes	11 596	10 728
Parties externes	8 945	8 627
Titulaires de permis	7 195	3 036
Total des crédoiteurs et des charges à payer	27 736	22 391

En septembre 2012, le gouvernement du Québec a annoncé la fermeture de la centrale nucléaire de la province, Gentilly-2, avant la fin de l'année 2012. Cette annonce a forcé la CCSN à procéder à une réallocation des ressources attribuées aux activités de la centrale nucléaire de Gentilly-2. Par conséquent, Hydro-Québec a accepté de fournir les fonds requis par la CCSN pour procéder à une réallocation ordonnée de ses activités de réglementation à l'intérieur d'un délai accéléré. En 2013-2014, la CCSN a reçu deux millions de dollars en fonds de transition desquels 1 336 720 \$ ont été déboursés. En raison de la somme versée par Hydro-Québec, les coûts occasionnés n'ont eu aucune répercussion sur le coût de fonctionnement net de l'année courante. La somme de 663 280 \$ restante est incluse dans les Comptes crédoiteurs – Parties externes. Les créances et charges à payer sont mesurées au coût, la majorité desquels sont dus dans les six mois suivant la fin de l'année financière.

5. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus et des sommes à recevoir des parties externes pour les droits de permis, avant la prestation des services connexes. Les revenus sont constatés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période de prestation du service (habituellement trois mois ou un an). Les détails des opérations liées à ce compte sont les suivants :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Solde d'ouverture	2 235	2 270
Revenus constatés comme droits de permis pendant l'exercice	(2 207)	(2 207)
Droits de permis reçus pendant l'exercice et s'appliquant à des périodes futures	2 318	2 172
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	2 346	2 235

6. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés de la CCSN participent au Régime de retraite de la fonction publique qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que la CCSN versent des cotisations pour couvrir le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au Plan d'action économique du Canada de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1^{er} janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2013-2014, les charges s'élèvent à 11 130 663 \$ (10 467 089 \$ en 2012-2013). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,6 fois (1,7 fois pour 2012-2013) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,5 fois (1,6 en 2012-2013) les cotisations des employés.

La responsabilité de la CCSN à l'égard de ce Régime se limite à ses cotisations. Les surplus ou les déficits actuariels sont comptabilisés dans les états financiers du gouvernement du Canada en sa qualité de répondant du régime.

b) Indemnités de départ

La CCSN verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

L'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé pour tous les employés. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ. La valeur restante représente les indemnités qui seront payées aux employés lors de leur départ. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	18 676	17 622
Augmentation (diminution) pour l'exercice	(4 489)	2 461
Prestations versées pendant l'exercice	(9 667)	(1 407)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	4 520	18 676

7. Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation

L'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (obligation) est basée sur l'estimation des coûts actuels de 261 250 \$ (2012-2013 – 261 250 \$) du plan de remise en état du site. Une révision de l'estimation a été constatée à partir de l'estimation des coûts actuels qui a été indexée à l'aide du taux d'inflation cible de 2 % de la Banque du Canada pour refléter les coûts futurs estimés du plan de remise en état du site. La CCSN reconnaît la valeur nette actuelle, à l'aide du taux de rendement des obligations de référence sur 10 ans du gouvernement du Canada, fixé à 2,45 % (1,72 % en 2012-2013), du coût futur estimé de 298 612 \$ (2012-2013 – 304 584 \$) pour la remise en état des lieux loués au moment de l'expiration du bail le 31 mars 2020. Au 31 mars 2014, la CCSN possède une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation que l'on peut raisonnablement estimer comme suit :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Solde d'ouverture	267	259
Révision de l'estimation, du calendrier et de la désactualisation des dépenses liées à la mise hors service	13	8
Solde de clôture	280	267

8. Créances

Le tableau suivant donne le détail des créances de la CCSN :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Créances – Droits de permis	1 036	2 914
Créances – Autres	117	87
Créances – Autres ministères et organismes	1	233
	1 154	3 234
Provision pour mauvaises créances	(44)	(393)
Créances nettes	1 110	2 841

9. Immobilisations corporelles

Coût (en milliers de dollars)	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Transfert de travaux en cours	Solde de clôture
Mobilier et matériel	5 717	195	(12)	–	5 900
Matériel informatique et logiciels	3 858	–	–	–	3 858
Améliorations locatives	12 136	–	–	1 617	13 753
Véhicules à moteur	674	46	(101)	–	619
Autres véhicules	100	–	–	–	100
Travaux en cours – logiciels	2 058	434	–	–	2 492
Travaux en cours – construction	1 607	346	–	(1 617)	336
Total	26 150	1 021	(113)	–	27 058
Amortissement cumulé (en milliers de dollars)	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations		Solde de clôture
Mobilier et matériel	2 327	529	(12)		2 844
Matériel informatique et logiciels	2 363	766	–		3 129
Améliorations locatives	6 901	1 893	–		8 794
Véhicules à moteur	439	47	(101)		385
Autres véhicules	13	5	–		18
Total	12 043	3 240	(113)		15 170
Valeur comptable nette (en milliers de dollars)	2013				2014
Mobilier et matériel	3 390				3 056
Matériel informatique et logiciels	1 495				729
Améliorations locatives	5 235				4 959
Véhicules à moteur	235				234
Autres véhicules	87				82
Travaux en cours – logiciels	2 058				2 492
Travaux en cours – construction	1 607				336
Total	14 107				11 888

Les coûts d'immobilisation corporelles associés avec le développement de logiciels et améliorations locatives sont enregistrés sous la catégorie « Travaux en cours » jusqu'à ce qu'ils soient complétés et soient prêts à être utilisés. Durant l'année se terminant le 31 mars 2014, 1 617 987 \$ en travaux en cours a été complété et rendu disponible à l'utilisation.

10. Résumé des charges et produits sectoriels par catégorie de droits de recouvrement des coûts

La présentation de l'information sectorielle est établie en fonction des secteurs d'activité de la CCSN. La présentation sectorielle repose sur les mêmes conventions comptables que celles qui ont été décrites dans le Sommaire des principales conventions comptables, à la note 2. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les principaux secteurs d'activités. Les résultats sectoriels pour la période sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Revenus	Permis délivrés gratuitement (note 16)	Valeur totale pour 2014 des permis et autres revenus	Valeur totale pour 2013 des permis et autres revenus	Coût de fonctionnement 2014	Coût de fonctionnement 2013
PERMIS, HOMOLOGATIONS ET CONFORMITÉ						
Centrales nucléaires	63 540	–	63 540	68 067	63 540	68 067
Réacteurs non producteurs de puissance	–	994	994	1 618	994	1 618
Établissements de recherche et d'essais nucléaires	9 651	–	9 651	9 481	9 651	9 481
Accélérateurs de particules	–	846	846	1 002	846	1 002
Usines de traitement de l'uranium	4 449	–	4 449	3 489	4 449	3 489
Installations de traitement des substances nucléaires	832	–	832	1 240	832	1 240
Usines d'eau lourde	128	–	128	13	128	13
Installations de stockage des déchets radioactifs	9 309	–	9 309	8 181	9 309	8 181
Mines et usines de concentration d'uranium	7 410	780	8 190	9 056	8 190	9 056
Déchets de substances nucléaires	515	1 127	1 642	1 389	1 642	1 406
Total des droits des activités du plan de réglementation	95 834	3 747	99 581	103 536	99 581	103 553
Substances nucléaires et installations nucléaires de catégorie II						
Universitaire et de recherche	225	2 897	3 122	3 233	2 496	2 204
Commercial	871	393	1 264	1 281	2 582	2 152
Gammagraphie industrielle	3 548	83	3 631	3 596	8 309	8 627
Médical	396	4 604	5 000	4 844	4 422	4 622
Services de dosimétrie	121	6	127	58	960	1 593
Total des droits calculés à l'aide de formules	5 161	7 983	13 144	13 012	18 769	19 198

10. Résumé des charges et produits sectoriels par catégorie de droits de recouvrement des coûts (suite) :

(en milliers de dollars)	Revenus	Permis délivrés gratuitement (note 16)	Valeur totale pour 2014 des permis et autres revenus	Valeur totale pour 2013 des permis et autres revenus	Coût de fonctionnement 2014	Coût de fonctionnement 2013
Permis de transport et homologation d'emballages	207	3	210	239	551	802
Homologations d'appareils à rayonnement et équipement réglementé	74	15	89	101	295	565
Accréditations d'opérateurs d'appareils à rayonnement	170	–	170	161	675	301
Total des droits fixes	451	18	469	501	1 521	1 668
TOTAL DES ACTIVITÉS LIÉES AUX PERMIS, AUX HOMOLOGATIONS ET À LA CONFORMITÉ	101 446	11 748	113 194	117 049	119 871	124 419
ACTIVITÉS GÉNÉRALES						
Projets de coopération	37	–	37	45	13 845	12 859
Relations avec les parties intéressées	–	–	–	–	10 922	11 929
Cadre de réglementation	–	–	–	–	1 741	1 953
Subventions et contributions canadiennes	–	–	–	–	1 070	984
Projets spéciaux, autres produits et charges connexes	1 978	–	1 978	4 713	1 666	3 880
TOTAL DES ACTIVITÉS GÉNÉRALES	2 015	–	2 015	4 758	29 244	31 605
TOTAL	103 461	11 748	115 209	121 807	149 115	156 024

11. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la CCSN est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La CCSN conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

a) Services fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la CCSN a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs. Ces services gratuits ont été consignés dans l'état des résultats et situation financière nette comme suit :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	5 969	5 680
Cotisations de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux fournis par le Secrétariat du Conseil du Trésor	7 927	7 986
Salaires et coûts associés aux services fournis par Services partagés Canada	1 700	–
Services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général du Canada	137	112
Autres	93	54
Total	15 826	13 832

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de façon qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes.

b) Autres transactions entre apparentés

(en milliers de dollars)	2014	2013
Créances – Autres ministères et organismes	1	223
Créditeurs – Autres ministères, organismes et sociétés d'État	12 402	11 040
Charges – Autres ministères et organismes	26 581	24 195
Revenus – Autres ministères et organismes	10 200	9 915

Les charges et revenus présentées en b) excluent les services communs fournis gratuitement, présentés en a).

12. Transferts à d'autres ministères

En avril 2013, Services partagés Canada (SPC) a reçu le mandat de fournir des services liés à l'acquisition et à la fourniture de matériel et de logiciels, notamment de logiciels de sécurité, pour les dispositions d'utilisateurs finaux. Par conséquent, la CCSN a fait les transferts suivants à SPC ou à d'autres ministères :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Actifs transférés à SPC	–	203
Passifs payés au nom de SPC	158	443
Actifs transférés à d'autres ministères	–	26
Passifs transférés à d'autres ministères	–	23

13. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la CCSN peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels la CCSN sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements pour l'acquisition de biens ou de services. Les obligations contractuelles importantes de la CCSN pouvant être raisonnablement estimées sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2015	2016	2017	2018 et exercices ultérieurs	Total
Achats de biens et services	6 400	578	103	–	7 081
Contrats de location – exploitation	132	132	23	–	287
Total	6 532	710	126	–	7 368

14. Passif éventuel

Des réclamations ont été faites auprès de la CCSN dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres pas. Au 31 mars 2014, les réclamations et litiges s'élèvent à environ 55 000 000 \$ (2012-2013 – 57 640 000 \$). La direction a déterminé qu'un résultat négatif était peu probable.

15. Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire

Conformément à la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, les exploitants d'installations nucléaires désignées doivent souscrire des montants d'assurance de base et/ou d'assurance supplémentaire de 75 000 000 \$ par installation pour des responsabilités particulières. Le gouvernement fédéral a désigné la Nuclear Insurance Association of Canada (NIAC) comme le seul fournisseur d'assurance de responsabilité civile et d'assurance des biens de l'industrie nucléaire au Canada. La NIAC fournit de l'assurance à ces exploitants selon les termes d'une police standard.

Cette police compte deux types de couverture : la couverture A et la couverture B. La couverture A inclut seulement les risques acceptés par l'assureur, soit les blessures corporelles et les dégâts matériels. La couverture B comprend les blessures non corporelles, notamment les dommages psychologiques, les dommages causés par des émissions normales et les dommages causés par des actes de terrorisme.

La NIAC reçoit les primes des exploitants pour les deux couvertures, mais les primes pour les risques de la couverture B sont remises au gouvernement fédéral, qui réassure ces risques en vertu de l'entente de réassurance qu'il a conclue avec la NIAC. Dans le cadre de cette entente, le gouvernement assure le risque associé à la différence entre l'assurance de base fournie par la NIAC et les 75 000 000 \$ d'assurance responsabilité imposés par la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, ainsi que pour tous les événements mentionnés sous la couverture B. En date du 31 mars 2014, la couverture d'assurance supplémentaire totale est de 510 000 000 \$ (2012-2013 – 510 000 000 \$).

Toutes les primes d'assurance supplémentaire payées par les exploitants d'installations nucléaires sont créditées au Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire (le Compte) du Trésor. Les primes reçues pour la couverture des dommages causés par des actes de terrorisme s'élèvent à 235 283 \$ (2012-2013 – 343 284 \$). Les réclamations envers le régime d'assurance supplémentaire sont prélevées du Trésor et imputées au Compte. Il n'y a pas eu de réclamation ou de paiement depuis la création du Compte.

Tel que l'explique la note 2n), la CCSN administre le Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire au nom du gouvernement du Canada au moyen d'un compte à fins déterminées consolidé dans les *Comptes publics du Canada*. En date du 31 mars 2014, le solde de clôture s'élevait à 3 390 721 \$ (2012-2013 – 3 154 038 \$).

16. Permis délivrés gratuitement par la CCSN

La CCSN délivre des permis gratuitement aux établissements d'enseignement, aux institutions de recherche sans but lucratif qui appartiennent entièrement à des établissements d'enseignement, aux établissements de santé subventionnés par l'État, aux organismes de mesures d'urgence sans but lucratif et aux ministères fédéraux. La valeur totale de ces permis s'est élevée à 11 748 382 \$ (2012-2013 – 12 012 766 \$). Les revenus cédés ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette.

17. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS ET DU PLAN D'ACTION DE LA COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE POUR L'EXERCICE 2014-2015

Annexe à la *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers*

1. Introduction

Ce document est annexé à la *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers* (CIRF) [2013-2014] produite par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Il fournit de l'information sommaire sur les mesures prises pour maintenir un système efficace de CIRF, y compris des renseignements sur la gestion du contrôle interne, les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme de la CCSN se trouvent dans le plus récent *Rapport ministériel sur le rendement*¹ et le *Rapport sur les plans et priorités*². Les états financiers vérifiés de l'exercice 2013-2014 se trouvent sur le site Web de la CCSN³.

2. Système de contrôle interne en matière de rapports financiers

2.1 Gestion du contrôle interne

La CCSN est dotée d'une structure de gouvernance et de reddition de comptes bien établie pour appuyer les efforts d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne. Un cadre ministériel de gestion du contrôle interne, approuvé par l'administrateur général, est instauré et englobe :

- des structures de responsabilisation organisationnelle relatives à la gestion du contrôle interne en vue d'appuyer une saine gestion financière
- un Bureau de la vérification et de l'éthique qui gère les programmes des valeurs et de l'éthique, la divulgation interne, la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* (LPFDAR), et les politiques en matière de conflits d'intérêts et d'après-mandat
- la communication et la formation continue concernant les exigences législatives ainsi que les politiques et les procédures visant à assurer une saine gestion financière et des contrôles financiers
- la surveillance de la gestion interne par l'entremise de mises à jour biannuelles au Comité de vérification de la CCSN (CMV) et à l'administrateur général portant sur la présentation des résultats d'évaluation et des plans d'action

Le CMV de la CCSN s'assure que le président reçoive des instructions et des conseils indépendants et objectifs quant à la pertinence et au fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance de la CCSN.

¹Voir tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/index-fra.asp

²Voir tbs-sct.gc.ca/rpp/index-fra.asp

³Voir suretenucleaire.gc.ca/fra/resources/publications/reports/annual-reports/index.cfm

2.2 Ententes de services relatives aux états financiers

La CCSN compte sur d'autres organisations et leurs contrôles internes pour le traitement de certains actifs et d'opérations ainsi que pour obtenir des renseignements servant à calculer certains passifs qui sont comptabilisés dans ses états financiers, comme suit :

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) est responsable de la gestion centralisée de la rémunération et de l'approvisionnement en biens et services conformément à la délégation de pouvoirs de la CCSN, en plus de fournir des locaux.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit à la CCSN les renseignements nécessaires pour calculer diverses charges à payer et provisions, y compris les indemnités de départ.
- Services partagés Canada est responsable de la gestion et de la maintenance de l'infrastructure de technologie de l'information de la CCSN.

3. Évaluation du système de contrôle interne en matière de rapports financiers de la CCSN

3.1. Objectif et portée de l'évaluation

L'évaluation vise à s'assurer que les systèmes de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) permettent d'éviter efficacement les inexactitudes ou les erreurs importantes dans les états financiers de la CCSN. Dans ce contexte, une erreur est jugée importante si une omission ou une inexactitude peut avoir des conséquences sur les décisions que prendront les utilisateurs des états financiers.

La CCSN réalise une autoévaluation pour fournir de l'assurance en ce qui a trait au système de contrôle interne en matière de rapports financiers. Le dirigeant principal des finances (DPF), appuyé par l'équipe de la haute direction, dirige et administre l'évaluation annuelle.

Afin de déterminer la portée de la tâche, la CCSN a réalisé un exercice d'établissement de la portée et de planification pour déterminer les contrôles de processus opérationnels, les contrôles au niveau de l'entité et les contrôles informatiques généraux liés aux principaux risques auxquels sont exposés les rapports financiers. Pendant l'exercice, la CCSN a examiné les facteurs de risque quantitatifs et qualitatifs, notamment, mais sans s'y limiter : l'importance relative, les opérations nécessitant du jugement ou des estimations (p. ex. passifs éventuels), la complexité des opérations, la vulnérabilité à la fraude, les recommandations du vérificateur général en ce qui a trait aux états financiers ou aux questions connexes, et les résultats des vérifications internes.

Les processus opérationnels sont définis comme les processus particuliers qui appuient le traitement des opérations financières. Nous avons tenu compte des six processus opérationnels suivants pendant l'évaluation fondée sur les risques : paye, approvisionnement et paiements, recettes, immobilisations, subventions et contributions, et clôture d'exercice et préparation des états financiers.

Les contrôles au niveau de l'entité sont définis comme les contrôles globaux de l'organisation qui donnent le ton à partir du haut. Nous avons déterminé les quatre domaines de contrôle suivants au niveau de l'entité : gouvernance et reddition de comptes, gestion des risques, information et communication, et activités de surveillance.

Les contrôles informatiques généraux, aussi connus sous le nom de contrôles généraux des technologies de l'information ou CGTI, sont définis comme les contrôles liés aux systèmes de gestion financière et de production de rapports et à l'infrastructure des technologies de l'information (TI) utilisée au sein de l'organisation. La CCSN est chargée d'évaluer l'efficacité de tous les principaux contrôles généraux de TI pour les systèmes qu'elle administre entièrement.

La CCSN a utilisé ces secteurs de contrôle comme fondement pour dresser son plan d'autoévaluation. Elle examinera ce plan et le mettra à jour chaque année afin d'y intégrer les modifications survenues en matière de risques et les résultats observés.

3.2. Éléments et méthodes d'évaluation

Que ce soit dans le but d'appuyer sa vérification des états financiers en fin d'exercice ou en vertu de la *Politique sur le contrôle interne*, le CIRF de la CCSN vise à fournir une assurance en ce qui a trait aux éléments suivants :

- les opérations sont dûment autorisées
- les documents financiers sont bien tenus
- les actifs sont protégés
- les lois, règlements et politiques applicables sont respectés

Cette assurance est obtenue au moyen de l'évaluation de l'**efficacité conceptuelle** et de l'**efficacité opérationnelle** du système de CIRF, par la création d'un **plan d'action de la gestion** visant à combler les écarts importants en matière d'efficacité conceptuelle et d'efficacité opérationnelle, ainsi que par une **surveillance et une amélioration continues** de l'ensemble des éléments clés du système.

L'**efficacité conceptuelle** signifie que les principaux points de contrôle existent, qu'ils sont connus, documentés et adaptés aux risques (c.-à-d. les contrôles sont établis en fonction des risques qu'ils visent à atténuer). L'évaluation englobe la cartographie des principaux processus opérationnels et systèmes de TI, la détermination des principaux risques et des contrôles internes mis en œuvre pour atténuer ces risques, ainsi qu'une présentation du processus ou des systèmes qui confirme leur existence.

L'**efficacité opérationnelle** signifie que l'application des principaux contrôles est mise à l'épreuve pendant une période définie, normalement au cours de l'exercice financier, et que ces contrôles fonctionnent comme prévu. Les activités d'évaluation englobent la réalisation d'un test sur un échantillon d'opérations en vue de déterminer si les procédures documentées et les mesures de contrôle internes sont respectées et appliquées de façon uniforme.

Plan d'action de la gestion – Un rapport interne sera publié. Il portera sur les défaillances relevées pendant la mise à l'épreuve de l'efficacité conceptuelle et de l'efficacité opérationnelle. Le responsable du processus dressera un plan d'action de la gestion qui sera intégré au rapport, afin de corriger rapidement toute défaillance relevée.

Surveillance et amélioration continues – Une fois les correctifs apportés, la conception et l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles sont de nouveau évaluées afin de s'assurer que les mesures prises ont permis de combler les écarts. Par la suite, on réalisera des activités de suivi annuelles afin de s'assurer que la conception des contrôles permet toujours de traiter les risques et de maintenir l'efficacité opérationnelle.

4. Résultats de l'évaluation de la CCSN

Au cours de l'exercice 2013-2014, la CCSN a mené à bien une partie des tests d'efficacité conceptuelle des mécanismes de contrôle clés.

4.1. Tests de l'efficacité conceptuelle des mécanismes de contrôle clés

En 2013-2014, la CCSN a terminé son évaluation des contrôles au niveau de l'entité. Cette évaluation a déterminé qu'une approbation et une vérification adéquate de l'information financière sont utilisées dans tous les processus majeurs de publication d'information tels les états financiers, le rapport ministériel sur le rendement ou les divulgations proactives. L'évaluation note cependant l'absence d'approbation et de vérification de l'information financière intégrée dans des présentations opérationnelles livrées à l'extérieur de l'organisation. En réponse à cette observation, la CCSN est en train d'établir un processus de validation et d'approbation pour toute l'information financière destinée à l'extérieur de l'organisation.

5. Plan d'action de la CCSN

5.1. Progrès réalisés en date du 31 mars 2014

La CCSN a mis en place les mesures correctives suivantes en réponse aux recommandations émises dans les évaluations des années précédentes :

Élément dans le plan d'action de 2012-2013	État
PROCESSUS D'ACHATS, DE RÉCEPTION ET DE PAIEMENT DE BIENS ET SERVICES	
Renforcement de la documentation appuyant la réception des biens et services	Terminé <ul style="list-style-type: none"> Mise à jour de la documentation du processus et formation offerte aux gestionnaires sur les attestations de performance (section 34)
Renforcement du processus de réquisition de marché de valeur élevée ou à haut risque	En cours <ul style="list-style-type: none"> Élaboration de mesures correctives à mettre en place en 2014-2015

En raison des résultats positifs des évaluations des années antérieures, des activités de contrôle complémentaires présentement en place telles les vérifications interne et externe, des réalisations de l'exercice courant et d'autres priorités de gestion, la CCSN a réordonné la livraison d'une portion de ses éléments de plan à l'année subséquente de la façon suivante :

Élément dans le plan d'action de 2013-2014	État
Paye : Surveillance et amélioration continue	Surveillance, aucun problème détecté
Recettes : Surveillance et amélioration continue	Surveillance, aucun problème détecté
Immobilisations : Tests de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle des contrôles clés	Remis à 2014-2015
Subventions et contributions : Tests de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle des contrôles clés	Remis à 2014-2015
Clôture d'exercice et processus de fin d'année : Tests de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle des contrôles clés	Remis à 2014-2015
Contrôles au niveau de l'entité : Tests de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle des contrôles clés	Terminés, voir les résultats dans la section 4.1 de ce sommaire.

5.2. Plan d'action pour le prochain exercice et les années subséquentes

Secteur	Tests initiaux		Surveillance et amélioration continue
	D'efficacité conceptuelle	D'efficacité opérationnelle	
Paye	Terminés	Terminés	2015-2016
Recettes	Terminés	Terminés	2014-2015
Frais professionnels	Terminés	Terminés	2015-2016
Immobilisations	2014-2015	2014-2015	2015-2016
Subventions et contributions	2014-2015	2014-2015	2015-2016
Clôture d'exercice et processus de fin d'année	2014-2015	2014-2015	2015-2016
Contrôles au niveau de l'entité	Terminés	Terminés	2016-2017
Contrôles généraux des technologies de l'information	Terminés	Terminés	2014-2015